

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 8-9

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Egalité: ou ça passe ou ça coince

Etat des lieux (presque) exhaustif de ces dernières semaines.

Le TF et les enseignantes

Le TF a admis le recours d'une vingtaine d'enseignantes bâloises – jardinières d'enfants, maîtresses de couture et d'école ménagère – qui réclamaient une meilleure classification de leur activité professionnelle, tenant compte de leurs qualités féminines telles que le sens de la communication.

En revanche, le TF a refusé le recours de sept maîtresses ménagères du canton de Berne, qui demandaient à être mises dans la même classe de traitement que les maîtres primaires. Le TF a considéré, dans le cas des Bernoises, que leurs qualifications professionnelles et la durée de leur formation ne le justifiaient pas.

Enfin, une enseignante soleuroise, engagée à titre provisoire, a obtenu le paiement de son traitement pendant un congé de maternité; elle a invoqué l'égalité avec les maîtres provisoires qui font du service militaire. Le TF s'est cependant refusé à comparer la maternité et le service militaire.

Travail de nuit: dénonciation prévue

Il paraît probable que la Suisse, comme d'autres pays, dénoncera la convention 89 de l'Organisation du travail, à laquelle elle a adhéré en 1951 et qui, avec son interdiction absolue du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie ne correspond plus aux besoins actuels de l'industrie ni au principe de l'égalité entre hommes et femmes. C'est ce qui ressort du rapport du Conseil fédéral sur la dernière session de l'OIT.

Soleure: vers un bureau de l'égalité

Le projet est lancé par le Centre de liaison des organisations féminines et par une commission instituée par le Conseil d'Etat. Il prévoit que ce bureau serait



Mes allocations familiales, svp !

Aujourd'hui ressemble à hier

*Le jour même où je prépare cette page pour l'impression me tombe sous les yeux le premier éditorial de Ludivine Ribeiro, rédactrice en chef de *Femme aujourd'hui, nouveau supplément dominical de La Suisse*. Et qu'y lis-je, en guise de programme rédactionnel? «Ensemble, nous ferons des confitures et des mots croisés, nous échangerons nos secrets de beauté et découvrirons les dernières tendances de la mode, nous irons au spectacle, nous dévorerons les meilleurs livres du moment, nous parlerons de nos enfants, de notre santé, de la vie qui coule autour de nous.» Bon, me dis-je, pas de craintes à avoir pour la concurrence. Mais nous, à quelles femmes parlons-nous d'égalité? (srl)*

appuyé par une commission présidée par une femme. En même temps, le Centre de liaison lance une motion populaire (100 signatures) que le Conseil d'Etat doit traiter comme une motion issue de ses rangs; l'idée est de soutenir ainsi le projet officiel et de provoquer l'intérêt de la population. Toujours à Soleure, le Tribunal cantonal des assurances a admis qu'un instituteur avait droit à sa pleine retraite à partir de 62 ans. D'autre part, quelque 80 enseignantes cherchent à obtenir le paiement rétroactif des allocations familiales à partir du 1^{er} mai 1985 (avant il y a prescription), alors que le Conseil d'Etat propose la date du 1^{er} janvier 1988, date d'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial. Cela représente une économie appréciable: au total, paiement de 2,8 millions au lieu de 8,5 millions. La question n'est pas encore tranchée, mais elle pourrait être influencée par la décision judiciaire sur l'âge de la retraite.

Schwyz: sus aux traditions

Le Tribunal administratif schwyzois a admis, le 29 juillet, la plainte d'une femme qui s'était vu refuser de pouvoir s'inscrire comme membre de plein droit dans la Corporation de Pfäffikon. Elle a fait valoir qu'elle avait toutes les qualités requises pour cela, excepté la «masculinité» requise par les statuts. Le tribunal a estimé que l'art. 4 al. 2 s'applique aux corporations et aux coopératives aussi bien qu'aux collectivités publiques. Il a ajouté que, bien sûr, la prédominance et le pouvoir absolu des hommes dans certaines vieilles structures administratives sont une tradition, mais qu'un des buts de l'article sur l'égalité est bien d'en finir avec de telles traditions.

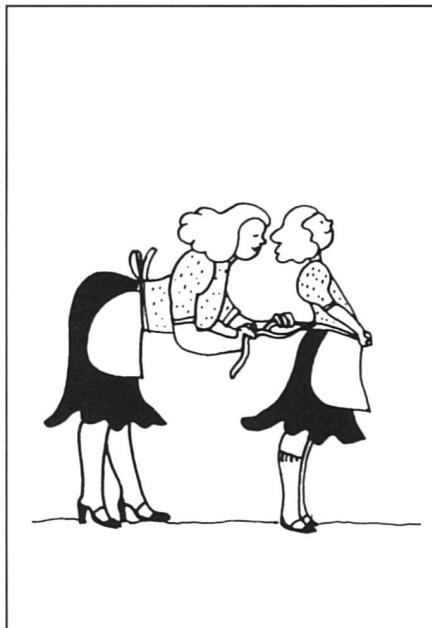
Service du feu: de cas en cas

Le Tribunal fédéral avait tranché, dans un arrêt du 10 octobre 1986 qu'il était conforme au principe de l'égalité que le Service du feu de Bâle impose la même obligation aux femmes qu'aux hommes de

payer la taxe compensatoire, vu qu'il s'agissait d'un service complémentaire, à côté du corps de pompiers professionnels, et d'un service où les femmes pouvaient remplir des tâches administratives. Dans un arrêt plus récent, le TF a tanché en sens contraire. Il s'agit cette fois d'une commune de montagne, qui n'a pas un corps de pompiers professionnels, où donc les tâches des pompiers de milice ne correspondent pas aux efforts physiques qu'on peut demander aux femmes et comportent des risques auxquels on ne peut exposer les femmes.

Zurich ville: infirmières promues

Le Légitif municipal a consacré une bonne partie de sa séance du 4 juillet à examiner la situation du personnel des établissements hospitaliers. Il a été reconnu qu'il était insuffisamment rétribué. Il a été proposé sous forme de motions de mettre les infirmières dans deux classes supérieures de traitement et de rendre cette amélioration rétroactive du 14 juin 1991 jusqu'au milieu de 1992, moment où la ville alignera les traitements de ses



Une meilleure formation pour les maîtresses ménagères.

fonctionnaires sur ceux du canton. Les motions ont été acceptées comme postulats. C'est l'aboutissement de luttes commencées en 1982 !

Zurich: le sexe des salaires

Le Bureau pour l'égalité a analysé la situation des 41 000 fonctionnaires de l'administration cantonale. Il a constaté qu'à formation et expérience égales, les inégalités salariales sont toujours là, et qu'il n'y a guère de chances que les femmes rattrapent le niveau de rétribution de leurs collègues masculins ou accèdent aux mêmes postes. Une politique de l'égalité n'aura de succès que si tous les services reconnaissent le principe de l'égalité et en tirent les conséquences.

Toujours dans le canton de Zurich, la formation des maîtresses ménagères a été révisée dans un sens égalitaire. A partir de 1991-92, le programme (trois ans) comprendra 400 heures de travaux manuels sur des matières non textiles. Il y aura 70 heures supplémentaires de formation de base en écologie et en informatique, qui seront compensées par des réductions dans d'autres branches et dans la durée du stage pratique (de 10 à 6 semaines), la formation en matière de gymnastique et de sport sera alignée sur celle donnée aux instituteurs primaires.

Perle Bugnion-Secretan

700 ans d'inégalités
LES FEMMES
EN ONT ASSEZ !



Jeannik Dami Christiane Brunner Jacqueline Berenstein-Wavre Maria Roth-Bernasconi Fabienne Blanc-Kuhn Marianne Frischknecht

Liste femme. Un pacte pour la justice.

Genève. Elections nationales du 20 octobre 1991. Le meilleur moyen d'être représentées au Parlement fédéral.



14 juin : l'âme de fond

Pour les compte-rendus, c'est trop tard, pour les bilans, c'est trop tôt. Alors juste une impression : c'était fan-tas-ti-que !

Il est décidément trop tard, en ce mois de septembre déjà bien entamé, pour vous « informer » sur ce que vos quotidiens et hebdomadaires vous ont déjà raconté de long en large, si l'on en croit les deux impressionnantes revues de presse « Grève des femmes » publiées dans le courant de l'été par le Bureau fédéral de l'Egalité et par le Bureau de la Condition féminine du Jura.

Un vrai plaisir de s'y plonger, et de constater que – opportunisme rédactionnel ou pas, peu importe après tout – la grève a été remarquablement bien couverte dans toute la presse suisse, et a même parfois fait l'événement dans la presse étrangère. Un exemple : le journal chilien (!) *La Epoca*, titrait sur 4 colonnes, dans son numéro du 13 juin, sur les revendications des Suissesses...

Quant aux commentaires, nos plumes féminines mais aussi masculines les plus connues ont quasi unanimement reconnu le bien-fondé de cette journée de protestation. Même si certains n'ont pas résisté à la tentation de faire de l'humour à bon compte, comme ce journaliste du *Franc-Montagnard* citant l'inévitable Sacha Guitry : « Je suis contre les femmes... tout contre ! »

La presse a joué le jeu

Bonne information, donc, sur ce qui s'est passé le 14 juin, et aussi, il faut le noter, sur les principaux dossiers à l'ordre du jour (salaires, promotion professionnelle, assurances sociales, etc.). Nous n'y reviendrons pas. Reste à espérer que la presse suisse continuera à assurer le suivi.

Quant aux bilans, il est trop tôt pour en tirer, même sans prétendre mesurer l'impact politique à long terme de la grève, qui s'étendra sur des mois et des années. Plus modestement, nous aurions voulu savoir, par exemple, dans quelle mesure les syndicats ont eu à compenser les éventuelles pertes de salaire des travailleuses grévistes : mais ces renseignements ne sont pas encore disponibles, nous a-t-on répondu à la FTMH. Un questionnaire est actuellement en voie de dépouillement, les résultats seront connus dans le courant de l'automne. L'impression des responsables est toutefois qu'il y a eu peu de demandes, et que les femmes, dans leur très grande majorité, se sont débrouillées pour ne pas avoir besoin d'être indemnisées.



Parmi les innombrables images du 14 juin, celle-ci qui nous touche particulièrement : la future première rue piétonne de la ville de Fribourg, la rue de Lausanne, est devenue l'espace d'un jour la rue Emilie Gourd, du nom de la fondatrice de notre journal.

Combien y a-t-il eu de licenciements dus à la grève ? Là aussi, le questionnaire fournit des indications précieuses. Mais il sera de toute façon difficile de savoir dans quelle mesure tel ou tel employeur n'a pas pris le prétexte de la grève pour annoncer un licenciement qu'il méditait depuis longtemps, et pour d'autres motifs... Il sera aussi difficile de cerner l'impact réel de la grève dans la cristallisation des conflits internes à certaines entreprises qui s'est produite à l'occasion du 14 juin.

Deux employées de l'Innovation de Porrentruy ont été réintégrées, sous la pression des syndicats, après avoir été licenciées, affirmaient-elles, à la suite de leur participation à la grève. Le gérant prétendait que seuls le comportement et le rendement des deux travailleuses étaient en cause... quant aux collègues des deux femmes, elles et ils se sont rangé-e-s en majorité aux côtés de l'employeur, allant jusqu'à faire grève (une autre !) pour protester contre l'annulation des licenciements ! De quoi inciter à la prudence quant à l'évaluation des événements...

Avancées vers la justice

Les engagements pris par certains patrons ce fameux 14 juin seront-ils tenus ? Cas d'école : celui de Paul Castella, chef d'entre-

prise au Locle, qui a promis à deux de ses employées, dans le cadre de l'émission « Temps présent » de la Télévision Romande, de supprimer certaines discriminations salariales bien réelles existant dans son entreprise entre travailleuses et travailleurs. Aux dernières nouvelles, de source syndicale, il semble bien que justice sera faite dans le courant de septembre. Mais là, ça se passait sous les caméras de la télévision...

Nous reparlerons de tous ces points dans nos prochaines éditions. Pour l'instant, accordons-nous quand même le plaisir de revenir sur les émotions suscitées par cette journée : leur évocation a occupé presque entièrement deux de nos séances de rédaction à *Femmes suisses*, d'où est issu entre autres, dans un élan de créativité collective, le titre de cet article... Un titre qui nous semble bien exprimer à la fois le sentiment d'urgence politique qui a présidé à l'organisation de la grève, la capacité de solidarité dont beaucoup de femmes de milieux et de conditions différentes ont su faire la preuve, le caractère populaire (et nullement élitiste) de la manifestation, et aussi, faits nouveaux, la mobilisation des jeunes, le soutien offert par beaucoup d'hommes.

On ne nous a pas attendues pour déclarer que ce 14 juin a été un succès, mais nous tenons à le redire ! **Silvia Ricci Lempen**



Notre Faculté des lettres met au concours le poste de
Professeur de langue et linguistique anglaises
 pour septembre 1992

Les candidat(e)s devraient s'intéresser à un ou plusieurs des domaines suivants: analyse du discours, analyse contrastive (anglais/français), anglais comme langue internationale ou seconde, pragmatique/théorie de l'énonciation, sociolinguistique, stylistique (d'autres spécialités ne sont pas exclues). Charges: organisation de l'enseignement pratique de la langue (niveau avancé) mais principalement linguistique et théorie de la langue. Enseignement en anglais, bonne connaissance du français requise. Charges administratives au sein du département d'anglais.

Titre exigé: doctorat es Lettres ou titre jugé équivalent.

Candidatures à adresser avec C.V. et liste des publications avant le **1er novembre 1991** au Décanat de la Faculté des lettres, BFSH 2, CH - 1015 Lausanne, Suisse. Rens: tél. (41) 21/692 45 08; fax 692 45 10, ou même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



Notre Faculté de médecine met au concours le poste de

**Professeur ordinaire,
 chef de la division d'hématologie**
 du Département de médecine interne et du
 Laboratoire central d'hématologie du CHUV

La division d'hématologie comprend toutes les activités de l'hématologie clinique, y compris l'étude de la coagulation, la médecine transfusionnelle et les affections onco-hématologiques.

Le Laboratoire central d'hématologie est un des trois laboratoires centraux du CHUV, à disposition de l'ensemble de l'institution. Il forme une unité indépendante du DMI.

Les candidat(e)s en possession d'un titre universitaire, ayant une large expérience clinique en hématologie, un dossier scientifique démontrant une activité de recherche originale, une capacité à stimuler, coordonner et développer de nouvelles lignes de recherche, une expérience d'enseignement universitaire, de gestion et de conduite de personnel sont priés de faire parvenir leur dossier avec C.V. au Professeur J.-J. Livio, Doyen de la Faculté de Médecine, Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, **avant le 31 octobre 1991**. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



Notre Faculté des sciences cherche un

**Professeur ordinaire plein temps à l'Institut
 de biologie et physiologie végétales**

Le candidat devra consacrer ses recherches à la biologie des plantes supérieures, en particulier dans le domaine de la biologie moléculaire du développement, de la phytopathologie ou de l'écologie biochimique. Préférence sera donnée à un candidat maîtrisant et appliquant les méthodes de la biologie cellulaire et moléculaire. Le nouveau professeur devra assurer, en français et en collaboration avec ses collègues, les enseignements théoriques et pratiques de biologie végétale.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet, liste de publications, de copies des diplômes obtenus et d'une liste de personnes à qui des références peuvent être demandées, sont à adresser à M. le professeur Jean-Claude Bünzli, doyen de la Faculté des sciences, Collège propédeutique, CH - 1015 Lausanne, jusqu'au **31 octobre 1991**. Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



L'Ecole de pharmacie met au concours un poste de

**Professeur associé ou ordinaire
 de pharmacologie**

Les charges comprennent l'enseignement de la pharmacologie, la recherche dans le domaine de la pharmacologie moléculaire, ainsi que des tâches administratives. Les candidats devront se prévaloir d'une bonne expérience d'enseignant et de chercheur.

Renseignements: professeur B. Testa, directeur de l'Ecole de pharmacie, BEP, CH - 1015 Lausanne.

Les dossiers de candidature (curriculum vitae, tirés à part des 5 publications les plus significatives, plan d'un cours de pharmacologie générale, description du domaine de recherche, nom de 3 personnes acceptant de servir de référence) sont à adresser jusqu'au **31 octobre 1991** au professeur Cl. Joseph, Doyen de la Faculté des sciences, Collège propédeutique, CH - 1015 Lausanne.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

ADF

L'utopie dans les écoles

(ap) - « Horaires compacts et continus, est-ce une utopie ? » tel était le thème de l'assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme qui s'est déroulée à fin mai à



S'ils avaient l'horaire continu, ils auraient moins l'occasion de faire des bêtises...

Neuchâtel. Est-ce qu'à l'heure (imminente) de l'Europe, on va s'accrocher encore longtemps dans notre pays aux particularismes cantonaux – quand ce n'est pas communaux – en ce qui concerne l'organisation scolaire ? On a bien réussi à harmoniser la date du début de l'année scolaire, disent les déléguées qui réclament une solution nationale au problème des horaires scolaires.

Il faut convenir que dans certains cantons, particulièrement en Suisse alémanique, il règne une anarchie totale dans les horaires des différentes classes, ce qui pose des problèmes souvent insolubles aux parents.

Liselotte Kurth, directrice des écoles de Riehen, expliqua comment elle a réalisé l'horaire compact dans le cadre d'une expérience pilote : tous les élèves de Riehen vont de 8 h à 12 h à l'école, soit pour des leçons, soit pour des devoirs ou jeux surveillés. Mais on n'en est pas encore à l'horaire continu, alors qu'à Genève, il sera introduit dans toutes les classes primaires dès la rentrée, comme l'annonce Jean-Jacques Ricardi, du Service de la recherche sociologique du DIP.

La pause de midi est sacrée dans notre pays et dès qu'on parle de la raccourcir et d'organiser l'horaire continu, surgissent les résistances (des autorités scolaires, des ensei-

gnants et des parents). N'a-t-on pas vu à Neuchâtel un collège secondaire qui pratiquait l'horaire continu depuis 20 ans devoir revenir à l'horaire traditionnel faute d'élèves intéressés ! La construction dans la périphérie d'un certain nombre de collèges qui draînent une partie des élèves n'est pas seule responsable ; des parents aussi ont fait pression.

Et pourtant les féministes révèlent, que dis-je, elles sont persuadées qu'il existe, le pays où les horaires des enfants ne sont pas décalés, où ceux-ci ne font pas quatre trajets par jour, où avec une pause de midi plus courte les familles peuvent se retrouver à 3 h ou 4 h, où les parents (la mère surtout) peuvent organiser leur journée et l'occuper à autre chose qu'à une course continue contre la montre.

Femutopia, c'était le thème de l'assemblée des déléguées 1990... Horaires scolaires harmonisés, thème utopique de l'assemblée 1991... et par-dessus le marché, cette initiative « Conseil national 2000 », lancée entre autres par l'ADF afin d'apporter la petite pierre des femmes à l'Utopie du 700^e !

Eco-spiritualité

Mouvement créé

Celles et ceux qui ont eu entre les mains le livre *Construire l'espérance*, paru l'année dernière aux Editions de l'Aire, savent déjà ce qu'est l'éco-spiritualité : « Une attitude d'esprit qui inclut un profond respect pour la vie, une pensée scientifique globale et une spiritualité tolérante, ouverte sur le monde. » Il s'agit de créer de nouvelles bases éthiques et philosophiques, à la fois individuelles et collectives, pour tenter de remédier à l'état désastreux de la planète, caractérisé par la misère de la majorité de l'humanité, les guerres et la destruction de la nature.

Telles sont les nouvelles valeurs qu'entend promouvoir le mouvement international Beau lieu, une association récemment créée qui propose à ses membres de travailler à la fois sur elles/eux-mêmes et sur le monde. Le partage de toutes les responsabilités entre les deux sexes est, entre autres, clairement visé.

Pour en savoir plus : Beau lieu, CP 5401, 3001 Berne.

Violence

Déclaration signée

Le Conseil fédéral a décidé de signer la déclaration finale de la première conférence ministérielle européenne sur le thème de la lutte contre la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes. Elle prévoit la collaboration entre Etats signataires dans les domaines de la prévention, de la législation, de la police, de la procédure et de la recherche. Une représentante du Bureau fédéral de l'égalité a participé aux travaux.

Les femmes et la récession

Deux sons de cloche

Lors d'une conférence de presse à Zurich, le directeur de l'OFIAMT a déclaré que les femmes étaient jusqu'à maintenant moins touchées que les hommes : le nombre de chômeuses à temps complet n'a

augmenté que de 100 %, contre 150 % pour les hommes ; il a reconnu cependant que les femmes étaient plus touchées par le chômage partiel.

Autre son de cloche avec Elisabeth Michel-Adler, présidente de *Des paroles aux actes*. Elle a fait remarquer que la récession avait incité de nombreuses femmes soit à se retirer volontairement de leurs activités professionnelles, soit à remettre à plus tard un complément de formation ou un retour à une activité rémunérée.

Femmes catholiques

Y a-t-il de quoi fêter ?

« Salut à toi Helvétia, tes filles sont toujours là ! » Cette année, le thème de l'assemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholiques, qui s'est tenue le 14 mai dernier à Hergiswil, se voulait provocant : la Suisse célèbre son 700^e, mais les femmes ont-elles de quoi pavoiser, alors qu'elles sont loin d'occuper, dans tous les domaines, la place qui devrait revenir à la moitié de la population ?

Trois oratrices et un orateur ont fait le point sur l'état de l'égalité, Claudia Kaufmann, directrice du Bureau fédéral de l'égalité, Angela Bausch, psychopraticienne, Elisabeth Bühl, syndicaliste, et Alberto Godenzi, sociologue, ont éclairé la question chacun-e selon ses compétences et sa sensibilité, mettant l'accent tantôt sur l'évolution individuelle, tantôt sur les structures sociales. Une chose est sûre : ce n'est pas le moment de baisser les bras !

Elles remettent ça

La conseillère nationale Monika Stocker a annoncé qu'un groupe de travail sera créé encore avant les prochaines élections fédérales, le 20 octobre, pour préparer, d'entente avec les organisations féminines faites, la nouvelle session réclamée par les femmes en février 1991.